

Fédération Internationale de Tir à l'Arc.

Procès-Verbal du Ve Congrès International de Tir à l'Arc.

Bruxelles, 1-er Septembre 1935.

I. Ouverture du Congrès par le Président.

Le Ve Congrès International de tir à l'arc se tient dans le salon de l'Exposition Universelle de Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 heures.

Délégations présentes:

Angleterre,
Belgique,
France,
Pologne,
Suède,
Tchéco-Slovaquie.

Monsieur Pierzchala, président de la Fédération Internationale de Tir à l'Arc, propose Monsieur Gaston Quentin à la présidence du Congrès. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Après quelques mots de remerciement, adressés à l'Assemblée, Monsieur Quetin déclare la séance ouverte. Dans une courte allocution il félicite d'abord la fédération belge et en particulier son président, Monsieur Oscar Magniette, pour la parfaite organisation et le succès des Ves championnats du monde et félicite ensuite tous les lauréats de ces championnats, en particulier l'équipe Tchéco-slovaque, pour les progrès rapides qu'elle a réalisés depuis la fondation de la F. I. T. A., date du début de cette nation dans la pratique du tir à l'arc.

II. Approbation du procès-verbal du IVe Congrès.

Ce procès-verbal ayant paru in extenso dans le „Bulletin Officiel de la F. I. T. A.“ Nr. 3 du mai 1935, le président déclare qu'il n'a été l'objet d'aucune réclamation ni observation écrites. L'Assemblée n'en formulant pas davantage, ce procès-verbal est adopté.

III. Rapport Moral du Président.

L'année écoulée a débuté par les IVes championnats du monde organisés par les tireurs suédois à Bastad, centre des sports d'été, grâce aux soins du Président de l'Union des Archers de Suède le Cpt. Sixten von Hofsten, Mrs. Ludwig Nobel, Président du Club des Tireurs de Bastad et son fils Olaf.

Six nations ont pris part à ces concours et notamment: l'Angleterre, la Belgique, la France, la Pologne, la Suède et la Tchécoslovaquie. Non-officiellement prenait part aussi un représentant de la Finlande. Les championnats ont réuni 47 tireurs: 20 messieurs et 27 dames, 5 équipes de messieurs et 3 équipes de dames. La Grande-Bretagne n'a pas envoyé de représentants officiels; les archers anglais ont tiré seulement les concours non-officiels c'est à dire les Columbia Round et l'Américain Round, étant d'avis que les règles de ces championnats en ce qui concerne le même nombre des flèches pour différentes distances, étaient en contradiction avec les principes qui régissent le tir à l'arc en Angleterre.

Les concours organisés avec beaucoup de soin, se déroulaient dans des conditions atmosphériques fort défavorables, ce qui n'empêcha pas de noter plusieurs records, énumérés dans le Nr. 3 du Bulletin Officiel.

Le Congrès. Le IVe Congrès apporte aux championnats du monde des changements très importants: dès les débuts de l'existence de la FITA des difficultés ont surgi au sujet de l'unification des principes internationaux des tirs, car certaines nations (les Anglais, les

Americains, les Suédois) tirent aux longues distances de 90 et 70 mètres, les autres (les Français, les Belges, les Hollandais) — au courtes distances de 25, 30 et 50 mètres.

Pour donner satisfaction aux deux parties nous avons trouvé une solution en créant des épreuves similaires aux longues et aux courtes distances. Les tireurs ou les équipes qui ont obtenu les meilleurs résultats se rencontreront dans une épreuve finale à la distance de 50 mètres — le vainqueur de cette épreuve gagnera le titre du champion du monde. En conséquence la distance de 50 mètres est devenue une distance internationale. Ainsi le titre du champion du monde peut être acquis individuellement par un monsieur ou une dame, dans les tirs par équipes — par une équipe de dames ou de messieurs. Le nombre des championnats du monde est donc limité à quatre.

Une année à peine s'est écoulée depuis l'adoption de ce nouveau règlement, nous n'avons pas encore eu l'occasion de le mettre à l'épreuve aux championnats du monde, et voilà qu'il éveille déjà la critique des membres de la FITA. On objecte que l'obtention du championnat du monde peut aisément être une chose du hasard et ce ne sera point le meilleur tireur qui l'aura obtenu. Par exemple un tireur médiocre à la distance de 90, 70 et même de 50 mètres, peut être admis à l'épreuve finale, rien que pour avoir été sixième au pointage. Par hasard il obtient dans l'épreuve finale un résultat meilleur que celui d'un tireur parfait, mais qui ce jour — là était mal disposé. La Fédération Polonaise, après les expériences acquises lors des concours nationaux, trouve qu'il serait préférable de supprimer totalement l'épreuve finale, en créant deux championnats du monde, l'un pour les courtes distances, l'autre pour les longues distances. D'autre part on suggère de revenir au programme de Londres de 1933, le modifiant seulement en ce sens qu'on introduirait un nombre différent de flèches dans les différentes épreuves.

Cette question sera sans aucun doute discutée au Ve Congrès International, car les autres nations communiqueront peut-être aussi leurs observations, faites pendant les concours, basés sur le règlement de Bastad.

Au IVe Congrès furent adoptés les nouveaux statuts de la FITA, dont l'article le plus important est celui qui donne la définition d'un amateur et d'un professionnel dans le sport du tir à l'arc. Chaque disqualification, prononcée par une fédération nationale doit être confirmée par le Conseil de la FITA. De cette façon la FITA a établi des principes qui décideront de l'élimination d'un tireur des concours pour le championnat du monde.

Au cours de l'exercice écoulé onze nations appartiennent à la FITA, à savoir: Angleterre, Belgique, Egypte, Etats-Unis, France, Grèce, Hongrie Pays-Bas, Pologne, Suède et Tchécoslovaquie. Dernièrement la Grèce s'est adressée à nous, demandant des renseignements sur l'organisation technique du tir à l'arc. Les relations avec le Japon sont limitées jusqu'ici à l'échange des Bulletins cependant nous ne doutons pas que nous réussirons à nouer des relations plus proches avec ce pays, où notre sport est très développé. L'Union Italienne des Archers a annoncé son retrait de la FITA, le sport de tir à l'arc étant très peu pratiqué en Italie.

Jeux Olympiques. Le représentant polonais du Comité d'action pour l'inscription de la FITA aux Jeux Olympiques prit part à l'assemblée du CIO qui s'est tenue à Oslo au mois de Février dernier. Cette nouvelle démarche fut accueillie avec beaucoup de bienveillance, cependant, comme, le programme des Jeux Olympiques est déjà surchargé, le Comité organisateur tend plutôt à réduire les concours qu'à les multiplier, aussi le tir à l'arc n'a pas de chances à être admis aux Jeux Olympiques de Berlin. Lors de son séjour à Oslo, le Président

évidant avantages. Il décida donc de remettre l'exécution de ce projet au présent Congrès et de le mettre encore une fois en discussion.

Au mois de mai dernier la FITA a publié le Nr. 3 du Bulletin Officiel. Ce numero, édité grâce à la subvention de l'Union de Tir de Pologne, a paru avec un certain retard, en raison des difficultés que présentait la concordance du procès-verbal, des statuts et du règlement avec les membres de la FITA. Le Bulletin comporte: le procès-verbal du IVe Congrès International à Bastad,



Mr. le General C. E. Macquoid, Hon. Secretary General Council International Archery.

de la FITA a discuté avec le Dr. Lewald, président du Comité Organisateur des Jeux Olympiques de Berlin, la question des concours démonstratifs de tir à l'arc qui pourraient être organisés avant ou après les Jeux Olympiques. Ces concours auraient une importance énorme pour la propagande du tir à l'arc. La question sera assurément discutée et décidée au présent Congrès.

Le Congrès de Bastad avait décidé que la FITA adhérerait au Bureau Permanent des Fédérations Internationales Sportives. Cependant le Président de la FITA, ayant examiné cette question de plus près, constata que la-dite adhésion occasionnerait de nouveaux frais, sans qu'elle donne à la FITA de réels et

les statuts de la FITA, le nouveau règlement des tirs du championnat du monde de tir à l'arc, les communiqués officiels de la FITA et, dans la partie non-officielle, un article sur le tir à l'arc, qui nous fut envoyé par Mr. John Davey, champion anglais. Le numéro contient plusieurs photographies, prises pour la plupart lors des concours à Bastad. Nous y avons inséré aussi une traduction anglaise du règlement des tirs et des statuts. Nous sommes redevables de cette traduction à l'hon. Général C. E. Macquoid, que je remercie encore une fois pour son aimable collaboration. Ce texte anglais fut publié pour nos lecteurs dans les pays où la langue française est moins en usage, surtout pour nos amis des Etats-Unis.

IV. Rapport Financier.

La Commission des contrôleurs aux comptes, composée de MM. le capitaine Hogg (Angl.) le dr. Popp (Tchéco) et Paul Demare (France), a examiné au cours d'une reunion, tenue quelques jours précédant l'Assemblée Générale, la situation financière de la FITA. Après vérification des pièces comptables les comptes ont été reconnus exacts, la balance ayant été obtenue entre les recettes et les dépenses, grâce à une nouvelle et généreuse subvention de l'Union de Tir de Pologne. Au nom de la Commission monsieur Paul Demare donne lecture du rapport financier.

Dépenses

Frais de port et fourniture de Bureau	133.10	
Remunération pour les travaux au Secrétariat . . .	430.—	
Impression du Bulletin Officiel de la F. I. T. A. . . .	574.24	
Dépenses diverses	39.—	zl. 1176.34

Recettes

Encaissement des cotisations 1933/34 frs. 500	167.—	
Encaissement des cotisations 1934/35 frs. 1 000.	348.32	
Subvention de l'Union de Tir de Pologne	546.24	
Abonnement du Bulletin Officiel de la F. I. T. A. . . .	26.06	zl. 1307.66

Solde zl. 131.32

Prévision sur l'exercice 1935/36

Encaissement des cotisation p. l'exercice 1934/35, frs. 1750	587.—	
Arrérages en cotisations . . .	696.—	zl. 1283.—
Dépenses	1283.—	

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

V. Eléction du Conseil d'Administration.

L'Assemblée a élu à l'unanimité tous les membres du Conseil démissionnaire, à savoir:

Président: Mr. le Dr. Bronislaw Pierzchala (Pologne)

Vice-Présidents: Mr. le Général C. E. Macquoid (Angleterre)
Mr. Oscar Magniette (Belgique)
Mr. Paul Canet (France)
Mr. Béda Pilotti (Tchéco-Slovaquie)

Secrétaire Général: Mr. le Lt. Julian Leśniewski (Pologne)

Secrétaire Général Adjoint: Mr. Paul Demare (France)

Membres: Mr. L. C. Smith. (Etats-Unis)
Mr. A. Van Tuijl. (Hollande)
Mr. Kalman von Kenderessy (Hongrie)
Mr. le cpt. Sixten von Hofsten (Suède)
Vac. Egypte.

VI. Règlement des tirs du Championnat du Monde.

Après une discussion laborieuse sur cette question décidément difficile à mettre au point, l'Assemblée vote le principe suivant:

Dorénavant il y aura, pour les épreuves dames et messieurs, individuelles ou par équipes, deux championnats, l'un aux longues distances, l'autre- aux courtes distances.

Sera champion du monde l'équipe ou l'individuel ayant totalisé le plus de points dans chacune des deux épreuves.

Cette formule semble donner satisfaction à toutes les délégations, toutefois Monsieur Oscar Magniette vote contre, car il estime que l'esprit sportif est plus nettement accusé, lorsque tous les aspirants, qualifiés au titre de champion, se rencontrent dans une ultime épreuve, pour décider du meilleur, comme cela a lieu dans tous les concours ou championnats de Belgique.

Donc les Championnats du Monde se tireront de la manière suivante:

A. Catégorie Messieurs:

Deux épreuves obligatoires (pour le titre de champion)

1-re épreuve: longues distances (2 jours)

90 mtr. — 144 flèches en 2 séries de 72
70 „ — 96 „ „ 2 „ „ 48
50 „ — 48 „ „ 2 „ „ 24

2-e épreuve: courtes distances (2 jours)

50 mtr. — 60 flèches en 2 séries de 30
35 „ — 60 „ „ 2 „ „ 30
25 „ — 60 „ „ 2 „ „ 30

Le classement pour le championnat du monde se fera en totalisant le plus grand nombre de points de chacun dans chacune des 2 épreuves.

B. Catégorie Dames

Même règlement que dans catégorie messieurs.

1-re épreuve: longues distances (2 jours)

70 mtr. — 120 flèches en 2 séries de 60
60 „ — 96 „ „ 2 „ „ 48
50 „ — 72 „ „ 2 „ „ 36

2-e épreuve: courtes distances (2 jours)

50 mtr. — 60 flèches en 2 séries de 30
35 „ — 60 „ „ 2 „ „ 30
25 „ — 60 „ „ 2 „ „ 30

Dans la catégorie dames, la nouvelle repartition du nombre de flèches à tirer aux grandes distances n'a pas réuni l'unanimité de l'Assemblée: la Pologne vote contre et l'Angleterre s'est abstenue. Sur la demande du Docteur Quentin l'Assemblée prend la disposition suivante au sujet des flèches traversant la cible ou rebondissant de celle-ci: Dans les épreuves du prochain Championnat du Monde, chaque trou de flèche sera bouché par une pastille en papier collant et ceci au fur et à mesure du lancement des flèches. Cette méthode, préconisée par la délégation tchécoslovaque, sera jugée à l'usage.

VII. Cotation.

L'Assemblée vote à l'unanimité le maintien du prix de la cotation soit: deux cent cinquante francs (Français) par an et par nation.

VIII. Jeux Olympiques.

Le président Pierzchala explique dans son discours les difficultés rencontrées, ainsi que les démarches effectuées pour faire admettre le sport de tir à l'arc aux Jeux Olympiques. Etant donné que le programme des Jeux est déjà surchargé, le tir à l'arc n'a pas de chances à être admis aux Jeux Olympiques de Berlin en 1936. Cependant le président Pierzchala, lors de son séjour à Oslo a discuté avec Mr. le Dr. Lewald, président du Comité organisateur des Jeux Olympiques, la question d'une démonstration de tir à l'arc, qui

au présent Congrès. La cotation au B. P. F. I. S. fait 8 dollars par an. On a résolu que le Bureau de la F. I. T. A. envoie une copie des règlements du Bureau Permanent à tous ces membres, afin que ceux-ci puissent se prononcer sur l'opportunité de la-dite adhésion.

XI. Questions diverses.

Le Président donne lecture d'une lettre adressée au Congrès par Mr. Beda Pilotti, président de l'Union des Archers de Tchéco-Slovaquie, qui s'excuse de son absence et présente ses meilleurs vœux.

Sur proposition du Général Macquoid le Conseil adopte la résolution suivante:

„Chaque nation affiliée à la F. I. T. A. désirant apporter une modification aux statuts ou au règlement devra en donner notification par écrit au Président de la F. I. T. A. avant le premier février de chaque année.



Les meilleures archères de Belgique
Mmes: Kessels J., Teerlinck H., Croslot A., Caluvaert R.

pourrait être organisée avant ou après les Jeux. L'action à ce sujet va être continuée par le comité spécial, élu à Bastad (voir procès-verbal de 1934) augmenté d'un nouveau membre en personne du Dr. Popp, délégué de la fédération organisatrice des championnats du monde à Prague.

IX. Les VIs Championnats du Monde.

Les VIs Championnats du Monde auront lieu à Prague. Quant à la date, les délégués tchéco-slovaques déclarent qu'ils ne peuvent pas encore la fixer, cependant ils tâcheraient de la mettre d'accord avec celle des démonstrations de Berlin.

X. L'adhésion au B. P. F. I. S.

Le Président communique qu'il n'a pas encore annoncé l'adhésion de la F. I. T. A. au Bureau Permanent des Fédérations Internationales Sportives. Vu, que cette adhésion provoquerait de nouveaux frais, il a décidé de mettre cette question encore une fois en discussion

Le Secrétaire Général de la F. I. T. A. enverra par écrit communication de ces modifications éventuelles à chaque nation affiliée à la F. I. T. A. avant le 1-er avril de chaque année”.

L'Assemblée adopte également une proposition du docteur Quentin, complétant la motion du Général Macquoid en ce qui concerne les élections au Conseil.

„Chaque nation, ayant à proposer un membre de sa Fédération aux élections du Conseil, devra le notifier par écrit au Président de la F. I. T. A. avant le 1-er février de chaque année. Chaque nation affiliée à la F. I. T. A. en sera avisée par le Secrétaire Général avant le 1-er avril”.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Pierzchala, après avoir prononcé quelques paroles aimables à l'adresse des Congressistes, lève la séance à 12 heures 50.

Le Secrétaire du Congrès Le Président du Congrès
(—) Paul Demare (—) Dr. Br. Pierzchala

Fait à Bruxelles le 1-er Septembre 1935.